COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 JUILLET 2017

Étaient présents : Philippe BRUGERE, Nicolas BENAZECH, Véronique BENAZET, Sandra CHARRIERE, Marie Hélène CHAUQUET, Danièle DEGOUMOIS, David DUMAS, Fabienne GARNERIN, Brigitte LAFFONT, Jocelyne ROCHE, Jean Pierre SAUGERAS, Martine TERNON.

Avaient donné procuration : Jean Pierre AUDY à Brigitte LAFFONT, Philippe EXPOSITO à Sandra CHARRIERE, Catherine NIRELLI à Nicolas BENAZECH, Lionel ROUSSET à Fabienne GARNERIN , Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE

Etait absent : Bernard BARISIEN, Bruno GRATIA.

David DUMAS est nommé secrétaire de séance.

I – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

Au 1er septembre 2017 :
Création d'un poste d'attaché territorial, temps complet
Création d'un poste d'attaché territorial principal, à temps complet

Au 1er octobre 2017 :
Suppression d'un poste d'attaché territorial, temps complet
Suppression d'un poste d'attaché territorial principal, à temps complet

II – REGIME INDEMNITAIRE

Le dossier de régime indemnitaire du personnel aurait dû être soumis au Conseil Municipal de septembre, mais il convient de procéder à son examen dès maintenant dans l'hypothèse d'un recrutement du nouveau DGS en septembre.

Un décret du 20 mai 2014 a mis en place un nouveau régime indemnitaire pour la fonction publique intitulé régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce régime indemnitaire s'applique à la fonction publique de l'Etat et par transposition à la fonction publique territoriale selon un calendrier fixé par arrêtés. La mise en œuvre se fait au fur et mesure de la parution des textes pour les agents de l'Etat. A ce jour, seuls les grades de la filière administrative et animation sont publiés.

La procédure consiste à soumettre le projet de RIFSEEP de la Commune à la Commission Administrative Paritaire qui émet un avis, puis le document est présenté au Conseil Municipal. Le projet a été soumis à la Commission le 04 juillet et a reçu un avis favorable

Le Maire indique que ce nouveau régime indemnitaire se substitue à toutes les primes et indemnités existantes.Il ne comprend plus que deux parts :

- L'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE): part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir . Le CIA est facultatif.

Le Maire propose :

- d'instaurer l'IFSE pour un montant identique aux régimes indemnitaires prééexistants,
- de ne pas mettre en place le complément indemnitaire annuel,
- de maintenir le montant de régime indemnitaire existant pour chaque agent
- de prévoir un réexamen au regard de l'expérience professionnelle en cas de mobilité vers un autre poste, tous les 4 ans en l'absence de changement de poste et en cas de changement de grade suite à une promotion
- de prévoir une proratisation en fonction du temps de travail
- d'attribuer l'IFSE aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels s'ils disposent d'un contrat d'une durée égale à au moins 6 mois consécutifs,
- de maintenir l'indemnité en cas de congés annuels, de maladie ordinaire, d'accident du travail ou maladie professionnelle, de congé maternité ou paternité
- de suspendre l'indemnité en cas de congé longue durée ou longue maladie, de congé maladie ordinaire au-delà de 30 jours continu ou non sur une année civile,
- de maintenir les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de catégorie C et de catégorie B jusqu'à l'indice brut 701.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire selon les modalités présentées par le Maire.

O O
O

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 15.